



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

PREFET PREFIGURATEUR DE LA REGION NORMANDIE

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Rouen, le 03 juillet 2015

Plate- forme d'appui interministériel
à la gestion des ressources humaines

Compte-rendu de l'instance interministérielle de dialogue social informelle du 18 juin 2015

M. Pierre-Henry Maccioni, Préfet de région Haute-Normandie, Préfet préfigurateur de la région Normandie ouvre la séance, remercie les participants et donne la parole aux représentants des syndicats (FO, UNSA, CFDT, Solidaires, CGC, FSU) qui souhaitent faire **une déclaration préalable**. (déclarations jointes en annexe). La CGT quant à elle rappelle son opposition à la réforme, le besoin d'un accompagnement collectif des agents avec maintien des primes, de la rémunération et des acquis sociaux. L'UNSA rejoint au niveau local les propos et revendications formulés par les autres syndicats.

M. Le Préfet préfigurateur de la région Normandie précise ensuite que le représentant de la DGAFP Olivier Mary apportera en temps voulu des réponses aux questions posées. Il complète ses propos en annonçant l'intervention à venir des deux directrices des PFRH de Basse et Haute-Normandie qui présenteront **la déclinaison locale de l'accompagnement RH proposé au niveau national**. M. Le Préfet précise à cet égard que **le dossier remis à chacun des participants** sur siège contient différents supports d'information concernant l'accompagnement RH et en particulier :

- le calendrier prévisionnel de concertation et de publication des textes (mesures RH, mesures statutaires, mesures indemnitaires),
- un diaporama précisant les mesures d'accompagnement RH
- la présentation du dispositif d'accompagnement RH Normandie,
- le calendrier des instances de dialogue social formelles et informelles.

M. Le Préfet préfigurateur de la région Normandie donne alors la parole à Olivier Mary pour faire **le point sur les mesures d'accompagnement RH**.

Olivier Mary précise en préambule que ses propos sont construits à partir du **communiqué du conseil des ministres du 22 avril**, et qu'il expliquera au fur et à mesure de son intervention les modalités de dialogue avec les instances syndicales au niveau national. Il rappelle que **le dialogue social se déroule à 4 niveaux** : interministériel national, interministériel local, ministériel national et ministériel local. Il souligne l'importance du groupe de travail national avec les syndicats (qui siègent au conseil supérieur de la fonction publique de l'État) présidé par Madame Marie-Anne Levêque Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction Publique et co-présidé par M. Jean-Luc Nevache coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'État (Mission interministérielle de coordination de la réforme régionale).

Ce groupe de travail qui s'est réuni 3 fois à ce jour permet de consolider les échanges et de partager l'information.

M. Mary informe également de la tenue **d'un comité RH national** qui réunit les préfets préfigurateurs et les DRH des ministères pour échanger sur les sujets d'accompagnement RH. Une précision est apportée concernant la sortie d'un projet de décret pour favoriser le dialogue ministériel local en permettant **la conduite de comités techniques de proximité communs** pour les régions fusionnées.

L'intervention de M. Mary sur l'accompagnement RH s'appuie sur un diaporama (joint) qui reprend les sujets suivants :

- un dialogue approfondi tout au long de la réforme
- un accompagnement individuel et collectif des agents (renforcement des CMC ministériels en lien avec les PFRH)
- un traitement identique des agents
-

M. Le Préfet préfigurateur de la région Normandie précise qu'il a organisé en juin avec les PFRH de Basse et Haute-Normandie, une réunion interrégionale avec les réseaux de conseillers mobilité carrière afin d'**élaborer un dispositif d'accompagnement RH** et de poser l'organisation de l'intervention de chacun.

Il donne la parole aux deux directrices de PFRH et indique qu'un **tableau synoptique** inclus dans le dossier remis reprend le dispositif dans sa globalité . Les directrices des PFRH rappellent que les agents peuvent bénéficier de trois niveaux de conseils selon la nature de leur demande :

S'agissant d'un souhait de mobilité ministérielle,

- intervention du conseiller mobilité carrière local
- intervention du conseiller mobilité carrière de l'administration centrale ou d'un service interrégional

S'agissant d'un souhait de mobilité interministérielle ou interfonction publique,

- intervention du conseiller mobilité carrière de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH).

La PFRH assure la coordination du dispositif d'accompagnement RH et veille au respect de ses conditions de réussite . L'accent est mis notamment sur le **portage indispensable du dispositif par les équipes de direction**, l'importance de l'entretien professionnel et le lien avec le parcours professionnel de l'agent

Il s'agit globalement :

- de renforcer le travail partenarial du réseau des CMC ministériels en lien avec la plate-forme RH : une demande , une réponse (voir le schéma du dispositif et les conditions de réussite)
- d'accompagner les demandes de mobilité en harmonisant les pratiques au sein d'un dispositif régional opérationnel bien identifié (CMC + PFRH)
- de prévenir et limiter les risques psycho- sociaux
- d'optimiser les parcours professionnels en réponse à un nouveau contexte de travail.

M. Le Préfet préfigurateur de la région Normandie donne ensuite la parole aux directeurs régionaux pour qu'ils fassent **un point sur les travaux en cours** : rappel du rythme des rencontres dans le cadre des instances de dialogue formelles et informelles, baromètre d'ambiance, pistes concernant les schémas d'implantations.

M. Le Préfet remercie les participants et clôture la séance.